

Attestation de capacité Commissionnaire de transport

Public

Tout public.

Pré-requis

- Aucun.

Objectifs

Permettre au participant de se présenter à l'examen d'attestation de commissionnaire de transport dans les meilleures conditions.

Éléments de contenus sur une durée de 27 jours* (216 heures)

Droit appliqué au transport

- Forme juridique de l'entreprise
- Statut juridique du commissionnaire de transport
- Panorama du système juridictionnel français
- Activité commerciale
- Assurances

Droit social appliqué au transport

- Sources de droit social
- Droit du travail, dispositions particulières au transport routier
- Fonctionnement des institutions sociales
- Contrat de travail
- Réglementation communautaire des temps de conduite et de repos

Économie des transports et activités du Commissionnaire

- Environnement de l'entreprise de transport
- Activités spécifiques au Commissionnaire de transport

Gestion commerciale et financière de l'entreprise

- Gestion commerciale
- Gestion comptable et financière
- Organisation de l'entreprise et des opérations de transport
- Fiscalité des transports

Terminologie professionnelle

- Français/anglais

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation

Validation

Si réussite à l'examen, l'attestation de capacité commissionnaire de transport est délivrée par le Préfet de région.

* Non consécutifs.